Newsletter

Darcs Réserves our les générations futures





LA BANQUE MONDIALE VISITE LE PARC NATIONAL DE TAÏ ET DES SITES D'AGR FINANCES PAR LE PIF



MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 7 DU SUIVI ÉCOLOGIQUE AU PNMS



SENSIBILISATION SUR LA MANGROVE AUTOUR DU PARC NATIONAL DES ÎLES EHOTILE



Le Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées, deuxième génération (PCGAP 2), dans sa phase active ...

mis de la conservation des Aires Protégées (AP),

Il convient de rappeler qu'au regard de la situation marquée par la dégradation continue de la diversité biologique nationale, la Côte d'Ivoire a initié, en 1995, la réforme de la gestion du secteur des parcs nationaux et réserves naturelles qui a abouti à l'adoption, en 1996, du Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP). Ce programme a permis le renforcement des cadres juridique et institutionnel régissant la aires protégées gestion des avec l'adoption, en 2002, de la Loi n2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles (PNR).

Deux éléments majeurs ont marqué l'aboutissement de ce programme, à savoir la création, en 2002, de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR),

Etablissement Public National, chargé de la gestion des AP, et de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) qui quant à elle, a pour mission d'assurer le financement pérenne de ces PNR.

Après 20 ans de mise en œuvre de cette réforme, malgré la décennie de crise socio-politique qu'a traversée la Côte d'Ivoire, l'OIPR, avec l'appui des partenaires au Développement, a enregistré de nombreux résultats et acquis satisfaisants pour la conservation du réseau des PNR.

Au regard de ces résultats et conscient de la nécessité de

renforcer la protection des écosystèmes naturels relativement bien conservés, le Gouvernement a renforcé ce réseau qui est aujourd'hui passé de 14 à 17 aires protégées. Ce qui traduit la confiance accordée par l'Etat de Côte d'Ivoire en cette réforme. Au nombre de ces PNR, il est important de noter que trois bénéficient d'une reconnaissance internationale l'inscription de la Réserve intégrale du Mont Nimba, du Parc national de Taï et du Parc national de la Comoé comme sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO ; ces deux dernières étant également Réserves de Biosphère du Programme MAB de l'UNESCO. Le Parc national des lles Ehotilé et le Parc national d'Azagny sont quant à eux sites Ramsar.

En dépit de ces acquis, il est à noter que certains problèmes de gestion préalablement identifiés dans la réforme, n'ont pas été suffisamment adressés. Même si l'état de conservation de ce réseau est aujourd'hui globalement satisfaisant, certains sites notamment les Parcs nationaux du Mont Péko et de la Marahoué ont souffert d'un contexte particulièrement défavorable. En outre, les pressions et menaces dont font l'objet les PNR restent un challenge à relever.

Par ailleurs, des défis nouveaux tels que les changements climatiques sont des préoccupations majeures à intégrer dans la planification et la gestion à long terme des AP pour parvenir à la résilience des milieux naturels et des systèmes humains.

Dans ce contexte, l'actualisation de la stratégie d'intervention de l'OIPR en collaboration avec ses partenaires, s'est avérée une nécessité évidente qui s'est traduite par l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle stratégie de gestion des aires protégées pour les quinze années à venir dénommée « Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées, deuxième génération (PCGAP II) ».

Pour conclure, nous voudrions réitérer notre infinie gratitude à Monsieur Jean Luc ASSI, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ainsi qu'à tous les membres de son Cabinet.

Notre reconnaissance va également à l'endroit de toutes les parties prenantes à qui nous voudrions dire infiniment merci et en particulier à nos partenaires au développement.



DIRECTEUR DE PUBLICATION

Général TONDOSSAMA Adama Directeur Général

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

Colonel OUATTARA Kassoum D. Directeur de l'Administration et des RH

RÉDACTEUR EN CHEF

Germain EHIMANCE Chef SERCOM - Direction Générale

COMITÉ DE RÉDACTION

Germain EHIMANCE

Kipré Jonas Christain NAKA Administrateur SERCOM - Direction Générale

COULIBALY Mamadou Assistant SERCOM - Direction Générale

N'DAH Eba Danielle Stagiaire SERCOM - Direction Générale

INFOGRAPHIE

COULIBALY Mamadou Assistant SERCOM - Direction Générale

COMITÉ DE LECTURE

Colonel OUATTARA Kassoum Colonel GONTO Gbassaha Colonel ADOMPO Celestin Colonel AMON Koutoua Benoît Lt-Col ADHISSY Charles Agnimel VAHA Adolphe



LA BANQUE MONDIALE VISITE LE PARC NATIONAL DE TAÏ ET DES MICRO PROJETS D'AGR FINANCÉS PAR LE PIF

Ine délégation de la Banque mondiale a visité le 11 août dernier des sites d'activités génératrices de revenus (AGR) et une parcelle agroforestière financées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Investissement Forestier (PIF). La délégation a d'abord visité précisément la ferme de porciculture de Zoumanakro, la ferme d'héliciculture de Koffikro, les fermes d'élevage de chèvres de Takoréagui et de Sidibédougou et puis une parcelle agroforestière à Sarakagui. La visite a été conduite par le Colonel DIARRASSOUBA Abdoulaye, Directeur de Zone Sud-Ouest et son équipe, en charge de la gestion du Parc national de Taï. Visiblement satisfaite de la mise en œuvre de ces AGR, la mission d'évaluation de la Banque s'est imprégnée du contexte de la mise en œuvre de ces activités tout en prodiguant des conseils et des encouragements aux promoteurs des AGR et à la Direction de Zone Sud-Ouest de l'OIPR. Signalons que ce sont plusieurs centaines de millions de francs CFA qui seront mis à la disposition des populations riveraines de ce parc, pour l'amélioration de leurs conditions de vie à travers la mise en œuvre de ces microprojets.









Source: SERCOM/DZSO

REGION DU CAVALLY PREFECTURE DE GUIGLO



GESTION DURABLE DE LA PÊCHE SUR LE PLAN D'EAU DU LAC DE BUYO: LE COMITÉ DE PILOTAGE INVITE LES ACTEURS À METTRE LES BOUCHÉES DOUBLES

Le jeudi 24 août dernier à Guiglo, le Secrétaire Général de Préfecture, Monsieur YAPI N'guessan Patrick, a présidé, au nom du Préfet de la Région du Cavally, la 2ème session statutaire de la Convention pour la gestion durable des ressources du lac de Buyo et du Parc national de Taï, Secteur de pêche de Guiglo.

Outre la présentation du bilan annuel d'activités, le comité a eu droit à une présentation sur l'état des infractions commises sur le lac de Buyo. Le Chargé d'Etudes, le Commandant ASSIE Djèyao a remercié, au nom du Directeur de Zone Sud-Ouest de l'OIPR, l'ensemble des parties prenantes à cette convention en les invitant à s'engager résolument dans la mise en œuvre des activités programmées.

Se réunissant annuellement en session ordinaire, le Comité de pilotage est l'organe suprême de gestion de cette convention qui bénéficie d'un appui de la GIZ/Pro2GRN. A l'issue de la session, le Comité de pilotage a instruit l'OIPR, le Service technique des pêches et les pêcheurs à s'activer pour la mise en place de la cellule de gestion, organe d'exécution des activités de la convention.





Source: SERCOM/DZSO

SPORT ET CONSERVATION : UNE JOURNÉE DE KARATÉ POUR LA CONSERVATION DU PARC NATIONAL DE TAÏ



nimée, haute en couleur et spectaculaire, a été cette journée du 26 août 2023 au complexe sportif OlympAfrica du Soubré, où des pratiquants de deux disciplines de Karaté ont été réunis pour une séance de sensibilisation pour la conservation de la biodiversité.

Organisée par l'ONG YVEO (Yacoli Village Ecole Ouverte) en collaboration avec la Direction de Zone Sud-ouest de l'OIPR, cette initiative dénommée "Journées du Tong-il Sport Conservation" avait pour objectif de créer une saine émulation entre les acteurs du sport et la DZSO et de susciter, voir stimuler l'engagement des sportifs « karatekas » locaux dans la conservation des ressources naturelles.



Les spectateurs et sportifs ont eu droit à des allocutions, une séance de sensibilisation sur la préservation du Parc national de Taï (PNT) et des démonstrations de Katas (TONG IL MOO DO et TAE KWONDO) et diverses techniques d'auto-défense.

Cette initiative, qui bénéficie d'une subvention de Play For Nature, a débuté à Abidjan par un panel animé sur le thème « Place des sportifs dans la préservation de la nature » et se terminera à Buyo avec une marche sportive réunissant les autorités administratives, les riverains du PNT et les sportifs de cette localité.



Source: SERCOM DG



e suivi écologique est défini comme un recensement régulier des entités biologiques d'un écosystème pour recueillir des informations selon une méthode spécifique. Il est pratiqué au Parc National du Mont Sangbé (PNMS) depuis 2016. Ces inventaires ont permis d'identifier la plus grande partie de la faune connue dans le parc. De façon générale, au cours de ces opérations de collecte de données, la tendance des taux de rencontres est évolutive sur l'ensemble des espèces de la grande faune. Afin de continuer ce suivi régulier de la population animale et dans le but de contribuer à l'amélioration de la gestion durable du PNMS, le suivi écologique est dans sa phase 7 de mise en œuvre. La collecte des données pour cette phase a eu lieu sur deux périodes, l'une durant



Source: SERCOM DZO



ZONE PÉRIPHÉRIQUE AUTOUR DE LA RÉSERVE NATURELLE INTÉGRALE DU MONT NIMBA, UN ESPACE DEDIÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

n collaboration avec les communautés locales, l'OIPR a entrepris des actions visant la conservation des forêts communautaires, notamment de leurs Valeurs Universelles Exceptionnelles (VUE). Ainsi,, cinq (05) forêts communautaires ont été créées dans cinq (05) villages riverains de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba (Yéaleu, Gbapleu, Danipleu, Bouan-Houyé et Kpoleu).

Dans le cadre du Projet d'Appui pour la Préservation des écosystèmes Forestiers du Mont Nimba (PAPFor) mis en œuvre à travers le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'OIPR, en vue d'une reprise en main de ces forêts communautaires, a envisagé réaliser des missions de surveillance. Plus spécifiquement, des missions conduites par le Service SIG et Suivi Ecologique et le Secteur Danané de la DZO ont été menées pour la surveillance et l'évaluation de l'état de conservation de ces forêts.





Source: SERCOM / DZO



SENSIBILISATION A LA PROTECTION DE LA MANGROVE AUTOUR DU PARC NATIONAL DES ÎLES EHOTILÉ

La population opte pour un reboisement communautaire sur des sites dédiés

Les 21 et 22 août 2023, les agents de la Direction de Zone Sud de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (DZS-OIPR) ont réalisé une campagne de sensibilisation sur la préservation de la mangrove dans six (06) localités riveraines du Parc national des Îles Ehotilé (PNIE). Après la première journée consacrée à la mobilisation des populations cibles dans chacune des localités, la deuxième journée a réuni les communautés à la Mairie d'Adiaké, en présence des autorités administratives, pour une sensibilisation de masse et d'échanges sur l'importance de la préservation de la mangrove et les difficultés rencontrées dans le fonctionnement des Associations Villageoises de Gestion des Ressources Naturelles (AVIGREN) autour du parc.

La mangrove est une ressource naturelle importante pour les populations vivant sur le littoral. En plus de ce qu'elle favorise l'abondance des ressources halieutiques aussi bien pour la consommation que pour les activités économiques, elle constitue un véritable rideau contre les avancées des eaux sur le continent. C'est en substance les propos de Monsieur BAKAYOKO Ibrahima, Sous-Préfet d'Adiaké, pour montrer l'intérêt de cette campagne de sensibilisation initiée par la Direction de Zone Sud de l'OIPR. A ce sujet, le Colonel Hillihase BAKAYOKO, Directeur de Zone Sud et Madame Hafsa OUATTARA, représentante du Coordonnateur du programme WACA ont montré le rôle écologiquement important joué par la mangrove dans la vie des populations des zones côtières. De chacune des interventions, il est à retenir que « Préserver la mangrove, c'est sauver notre vie », tel que le mentionne le slogan de cette campagne.

Adhérant pleinement aux messages, les riverains ont profité de cette tribunepour décrier le comportement de certains investisseurs immobiliers qui détruisent abusivement cette ressource devenue rare. Face à cette situation, ces riverains ont sollicité le soutien des autorités

administratives et des partenaires techniques et financiers pour la réalisation d'opérations de reboisement communautaire de grande envergure afin de reconstituer cet écosystème.

Concernant les microprojets, après le diagnostic des difficultés rencontrées par les AVIGREN, les réalisations et les appuis apportés aux riverains autour du Parc national des Îles Ehotilé par l'OIPR et ses partenaires ont été présentés aux populations. Il ressort des échanges que la priorité devra être accordée à la mise en place d'infrastructures sociales de base sur le court terme.

Pour bénéficier de ces appuis, le Directeur de Zone Sud a recommandé aux populations de mener des démarches en vue de formaliser leurs associations.

Satisfaites de cette rencontre, les différentes parties prenantes ont décidé, chacune dans son domaine d'intervention, de mettre tout en œuvre pour lutter contre la destruction de la mangrove et redynamiser les AVIGREN pour la gestion durable du Parc national des Îles Ehotilé.

Source: SERCOM DZS

INFOS PLURIELLES



Adiaké, 22 août 2023 (AIP) – Le Parc national des Îles Éhotilés (PNIE), dans le département d'Adiaké (Sud-est), est en passe d'être inscrit sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO, a annoncé le directeur de la Zone Sud de l'Office ivoirien des parcs et réserves, colonel Hilliassou Bakayoko, lors d'une rencontre le mardi 22 août 2023, dans la salle de mariage de la mairie de la localité.

Actuellement, des enquêtes et des études sont en cours sur le terrain. Des experts de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ainsi que des services ivoiriens du patrimoine culturel collectent des données pour cette inscription au sein du site mixte du patrimoine mondial de l'UNESCO, a fait savoir le Colonel Bakayoko.

Il a expliqué que l'évolution du processus avait été marquée par un changement de perspective.

Initialement envisagé comme un site naturel, le PNIE s'est révélé renfermer également de nombreux vestiges ancestraux, d'où sa requalification en site mixte.

Cette reconnaissance par l'UNESCO aura des retombées positives pour les populations riveraines du parc, a souligné le Colonel Hilliassou. Les avantages comprendront notamment des projets de développement et divers autres bénéfices.



Source: AIP/KOACI

INFOS PLURIELLES



UN COMMANDANT DE L'OIPR APPELLE À METTRE FIN AUX MAUVAISES PRATIQUES DE PÊCHE SUR LE LAC DE BUYO

e commandant des Eaux et Forêts, Armand Assié Djè Roy, chargé d'études à la direction de la zone sud-ouest de l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) en charge du Parc national de Taï (PNT), appelle les pêcheurs à mettre fin aux mauvaises pratiques de pêche ayant cours dans le lac de Buyo, afin d'aller à une gestion durable et à la préservation des ressources.

Le commandant Assié a lancé cet appel, jeudi 24 août 2023 à Guiglo, lors de la deuxième session du comité de pilotage de la convention locale de gestion durable des ressources du lac de Buyo, secteur de pêche de Guiglo, et du Parc national de Taï.

Il a exhorté les acteurs de base, notamment les pêcheurs au changement de comportement en mettant fin aux mauvaises pratiques de pêche, afin que la ressource soit disponible pour les présentes générations et les préservées pour les générations futures.

Il a fustigé les mauvaises pratiques relevées sur le lac concernant les barrages avec l'usage de bambous, les sciages à façon des bois morts sur ce lac, l'usage de filets aux mailles non conventionnelles, le braconnage qui y a cours et que les acteurs ne révèlent pas aux autorités.

Le commandant a indiqué que depuis 2014, l'OIPR et ses partenaires techniques et financiers appuient la direction de la zone sud-ouest de l'OIPR, pour l'élaboration d'une convention pour gérer convenablement les ressources du lac de Buyo, secteur de pêche de Guiglo, et du Parc national de Taï. Pour ce faire, ce processus a conduit à la signature de cette convention en décembre 2021.

L'officier a ajouté qu'une première session de ce comité de pilotage s'est tenue le 07 septembre 2022 au cours de laquelle rendez-vous a été pris pour une deuxième en 2023. D'où cette rencontre qui a permis de passer en revue les recommandations de la précédente session, mais également de présenter toutes les mauvaises pratiques qui ont cours sur le lac et présenter le niveau d'exécution du plan d'action de la convention.

Armand Assié Djè Roy a souligné que compte tenu des difficultés de financement, le taux d'exécution du plan d'action de la convention tourne autour de 18%, soit 11 actions menées sur les 61 prévues au titre de l'exercice 2023. Et que des recommandations ont été formulées en vue de l'obtention de financements additionnels pour mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre de la gestion durable et de la préservation des ressources du lac de Buyo.

Source: AIP

BON À SAVOIR

Aujourd'hui dans la rubrique « Bon à Savoir », des termes techniques tirés de la Loi n°2002-102 du 11 février 2022 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, sont définis afin de mieux s'imprégner des notions liées à la gestion et à la conservation de la diversité biologique.

Aire protégée

"désigne une portion de terre, de mer, de rivière et/ou de lagune géographiquement délimitée qui est définie, réglementée et gérée pour la protection et le maintien du patrimoine naturel et culturel"

Conservation in-situ

"désigne la conservation des écosystèmes et des habitats naturels et le maintien et la reconstitution des populations viables d'espèces dans leur milieu naturel et, dans le cas des espèces domestiques et cultivées, dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs"

Diversité biologique

"désigne au sens de la Convention sur la diversité biologique adoptée à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces, et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes"

Parc national désigne une aire :

- "• placée sous le contrôle de l'Etat et dont les limites ne peuvent être changées, ni aucune partie aliénée, sauf par l'autorité législative compétente:
 - exclusivement destinée à la propagation, la protection, la conservation et l'aménagement de la végétation et les populations d'animaux sauvages, ainsi qu'à la protection des sites, des paysages, ou des formations géologiques d'une valeur scientifique ou esthétique particulière, dans l'intérêt et pour la récréation du public;
- dans laquelle l'abattage, la chasse, la capture d'animaux et la destruction ou la collecte des plantes sont interdits, sauf pour des raisons scientifiques ou pour les besoins de l'aménagement et à condition que de telles opérations aient lieu sous la direction et le contrôle de l'autorité compétente;
 - comportant tout milieu aquatique auquel s'appliquent toutes ou l'une quelconque des dispositions des alinéas 1 et 3 de la présente définition. "

La suite dans nos prochaines parutions...

Conservons les Parcs nationaux et Réserves Naturelles, pour les générations futures



Office Ivoirien des Parcs et Réserves

Direction Générale Abidjan Cocody II Plateaux Tél: (+225) 27 22 41 40 59 / Site web : www.oipr.ci Email : info@oipr.ci